



# MEETING UNITAIRE

POUR EXIGER LE RETRAIT DE LA LOI EL KHOMRI

MERCREDI 23 MARS, 18H30, Salle des fêtes de Montreuil

Place Jean Jaurès, 93 100 Montreuil – Métro Mairie de Montreuil

Mot d'accueil : **Patrice Bessac**, maire de Montreuil

Animation : **Paule Masson**, *L'Humanité*

Avec les interventions de :

**Cécile Drilleau**, Intersyndicale du ministère du travail

**Judith Krivine**, Syndicat des Avocats de France

**Fabrice Angei**, Bureau confédéral de la CGT

**Bernadette Groison**, Secrétaire générale de la FSU

**Eric Beynel**, Porte parole national de Solidaires

Une représentante du **Collectif des lycées de Montreuil**

**Ana Azaria**, Femmes Egalite

**Karl Ghazi**, Clic P

**Samya Mokhtar**, Présidente de l'UNL

**William Martinet**, Président de l'UNEF

**Sophie Tissier**, intermittente du spectacle

**Gérard Filoche**, Bureau National du PS

**Christian Pierrel**, PCOF

**Christine Poupin**, Porte parole du NPA

**Pierre Laurent**, Secrétaire national du PCF

**Clémentine Autain**, Porte parole d'Ensemble

**Eric Coquerel**, Coordinateur national du PG

**Willy Pelletier**, Coordinateur général de la Fondation Copernic

# Fortifier le Code du travail

## Réduire le coût du capital !

Confronté à une mobilisation de grande ampleur, le Gouvernement a donc été contraint de revoir sa copie et de reculer sur plusieurs dispositions du projet de loi El Khomri qui sera examiné par le Conseil des ministres, le 24 mars prochain.

Pour autant, sous l'aiguillon de la commission européenne et du Medef, c'est bel et bien la liquidation du Code du travail qui reste à l'ordre du jour !

Qui peut croire qu'en facilitant les licenciements, on va créer des emplois ?

Qui peut croire qu'en faisant travailler plus longtemps ceux qui travaillent déjà tout en gagnant moins, on va réduire le chômage ?

Qui peut croire que la définition d'un barème qualifié d'indicatif ne générera pas un nivellement par le bas des indemnités versées au titre des licenciements abusifs ?

Qui peut croire à l'amélioration des conditions de travail alors que le suivi médical des salarié-es serait réduit à peau de chagrin ?

Qui peut croire que les salarié-es ne vont pas être soumis au chantage à l'emploi si les règles sont fixées entreprise par entreprise et non plus par la loi ?

**Mais alors, si ce n'est pas dans l'intérêt des salariés, des chômeurs et des jeunes, c'est dans l'intérêt de qui ?**

Ce n'est pas un hasard si cette loi reprend les revendications du Medef. Lorsqu'en France, on nous ressasse tous les jours, sous toutes les formes, que le coût du travail est « trop élevé », quels sont ceux qui rappellent que Bernard Arnault, patron du groupe LVMH, a gagné 10 000 € par minute en 2015 ?

Qui pointe du doigt le coût exorbitant du capital ? Des milliards d'euros de dividendes ont été versés à des actionnaires qui en demandent toujours plus et que le Gouvernement a décidé de servir !

Aujourd'hui, ce dont nous avons besoin, c'est d'un code du travail plus protecteur, allégé des nombreuses exceptions à la règle qui l'affaiblissent et l'alourdissent.

**Ensemble, amplifions la mobilisation pour le retrait de ce projet de loi qui détruirait nos droits.**

**Ensemble, battons-nous pour fortifier le Code du travail.**

**Toutes les infos sur la mobilisation, l'agenda, les initiatives citoyennes, sur : [www.cqfddutravail.org](http://www.cqfddutravail.org)**

code du travail  
**CQFD**  
*le code qu'il faut défendre*

